

**Décision N°DEC26-03 portant nomination de la direction par intérim
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Vu la démission au 31 décembre 2025 de M. Sébastien LECOMMANDOUX de ses fonctions de directeur et de M. Daniel TATON, de ses fonctions de directeur-adjoint ;

Vu l'avis favorable du conseil de l'unité de recherche UMR 5629 Laboratoire de Chimie de Polymères Organiques (LCPO) du 20 novembre 2025 ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Guillaume FLEURY est nommé directeur par intérim de l'unité de recherche UMR 5629 Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO) à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à la fin du mandat restant à courir soit le 31 décembre 2027.

Article 2 :

Madame Elisabeth GARANGER est nommée directrice-adjointe par intérim de l'unité de recherche UMR 5629 Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO) à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à la fin du mandat restant à courir soit le 31 décembre 2027.

Article 3 :

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 4 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication de la présente décision.

22 JAN. 2026

Fait à Bordeaux, le
en deux exemplaires originaux,
Dean LEWIS
Président de l'université

